

Lutte contre les infractions environnementales le long des cours d'eau (CE) : Stratégie d'approche pour 2010

1^{ère} réunion du GT : 17/12/2009

- Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des 22 Communes
100 % de taux de réponse + volonté communale d'intégrer le décret délinquance environnementale.
- Débat sur les principales atteintes constatées le long des CE
Il s'agit de trouver le moyen d'intégrer les différentes remarques dans la législation en vigueur.
 - Rejets d'eaux usées (ok via le RGP ou RGDE + démarche communale + sensibilisation)
 - Abandon ou dépôt de déchets (ok via le RGP ou RGDE, voir avec le temps s'il faut apporter des précisions sur le type de déchets + sensibilisation)
 - Pulvérisation d'herbicide sur les berges ou les rives (ok via le RGP ou RGDE, ajout d'un article pour intégrer cette problématique, étendre la notion de voie publique)
 - Non respect de la servitude de passage (trouver le moyen d'intégrer cette problématique avec les gestionnaires. (Ex : donner plus de compétences aux agents communaux afin de pouvoir constater sur les CE de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie).
 - Remblais non autorisés (revoir les RCU et/ou amendement au CWATUPE).

• Suivi de la réunion → tâches de la cellule de coordination

- Envoyer le pdf de présentation au GT + PV de la réunion du 17/12/09 (via mail)
- Synthétiser les remarques sur les difficultés de mise en application du nouveau décret (+ communication à la RW et l'UVCW)
- Rencontre avec un juriste de l'UVCW
- Poursuite de la réflexion autour la procédure de prises d'échantillons lors de pollutions ponctuelles (rencontre avec la DPC)
- Rencontre avec les gestionnaires (Région et Province)
- S'informer du contenu de la formation d'agent constatateur et des rencontres éventuelles organisées entre les différents agents.
Le cas échéant, organisation de rencontre entre différents agents (sur les communes en Dyle-Gette) afin d'échanger leurs expériences de terrain.
- Rassembler les différents règlements adoptés (RGP+RCDE) et identifier les atteintes aux cours d'eau manquantes
- Réception des propositions du GT au sujet de :
la table ronde et de la note sur les supports de sensibilisation du public (fiches d'informations thématiques).

• Applications concrètes sur le terrain :

Résolution des atteintes au cours d'eau → participation des partenaires concernés

Action à court terme : Proposition :

- Campagne d'affichage des amendes
- Mettre les fiches en ligne, elles seront consultables par les différents agents.
- Donner la possibilité aux agents d'ajouter de nouvelles fiches

Action à moyen terme :

- Amélioration des processus d'échange d'information (constats, suivi des constats, sanctions...)
- Développer des résolutions de points noirs inventoriés par le CR, via des campagnes thématiques et sur base de l'expérience réalisées dans certaines communes.
(Ex : campagne de nettoyage de dépôts de déchets (cf. Jodoigne, Incourt) ; enquêtes sur le raccordement aux égouts...)
- Rendre plus visible la législation RGP ou RCDE (ex : site internet plus facile d'accès), bulletin communaux spéciaux (proposition d'articles de vulgarisation du CR)

- **Organisation d'une table ronde fin 2010 (collaboration de l'UVCW)**
 - Partage d'expérience entre les différents agents, méthode afin de verbaliser, procédure si auteur inconnu ?
 - Bénéficier de l'aide de juriste sur certaines problématiques

Lutte contre les infractions environnementales le long des cours d'eau (CE) Stratégie d'approche pour 2010

